

À afficher 17 février 2021 au 17 mars 2021  
en vertu des articles L.2121-25, L.2131-1 et R 2121-11  
du code général des collectivités territoriales

## CONSEIL MUNICIPAL Séance du 10 février 2021

### COMPTE-RENDU DE SEANCE

Nombre de membres composant le conseil : 55

De l'ouverture à la question n°1	De la question n° 2 à la n°3	De la question n°4 à la n°32
Présents : 31	Présents : 30	Présents : 29
Absent(s) : 0	Absent(s) : 0	Absent(s) : 2
Pouvoir(s) : 24	Pouvoir(s) : 25	Pouvoir(s) : 24

L'an deux mille vingt-et-un, le 10 février à 19h04 les membres du conseil municipal se sont réunis en séance publique Salle des fêtes de l'Hôtel de Ville sur convocation en date du 4 février 2021.

Sont présents : M. ABDOULBAKI, Mme ATTIA, M. BEDREDDINE, Mme BERTIN, M. BESSAC, Mme BONNEAU, Mme DEFINEL, M. DELAUNAY, Mme DOUCOURE (jusqu'à la question n°3), Mme GLEMAS, Mme GUERIN, Mme HEUGAS, Mme HRISTACHE, M. JUMEAUX, M. LAMARCHE, Mme LANA, M. LE CHEQUER, Mme LE GOURRIEREC, Mme LELEU, M. LEROY, M. MADAULE, Mme MAZE, M. MBARKI (jusqu'à la question n°1), Mme MENHOUDJ, M. METTEY, M. MOLOSSI, M. SERNE, M. STERN, Mme TERNISIEN, M. TOME, Mme YONIS.

Procuration(s) : Mme Murielle BENSALDI à M. Olivier MADAULE, M. Julien CONSALVI à M. Belaïde BEDREDDINE, M. Luc DI GALLO à Mme Nathalie LELEU, M. Richard GALERA à Mme Nathalie LANA, M. Florent GUEGUEN à Mme Méline LE GOURRIEREC, M. Amin MBARKI à Mme Michelle BONNEAU (à partir de la question n°2), Mme Céline HEDHUIEN à M. Olivier STERN, M. Florian VIGNERON à M. Philippe LAMARCHE, Mme Haby KA à Mme Paule GUERIN, M. Baptiste PERREAU à M. Mohamed ABDOULBAKI, Mme Sidonie PEYRAMAURE à M. Thomas METTEY, Mme Karine POULARD à M. Romain DELAUNAY, Mme Danièle CREACHCADEC à M. Gaylord LE CHEQUER, M. Stéphan BELTRAN à M. Patrice BESSAC, Mme Djeneba KEITA à Mme Anne TERNISIEN, Mme Alexie LORCA à Mme Dominique ATTIA, M. Frédéric MOLOSSI à Mme Loline BERTIN, Mme Mireille ALPHONSE à Mme Anne-Marie HEUGAS, M. Julien GUILLOT à Mme Murielle MAZE, Mme Catherine SERRES à Mme Halima MENHOUDJ, Mme Marie-Hélène CARLIER à Mme Nasser DEFINEL, M. Djamel LEGHMIZI à Mme Liliana HRISTACHE, M. Olivier CHARLES à M. Yann LEROY, M. Thomas CHESNEAUX à Mme Dominique GLEMAS, Mme Catherine DEHAY à Mme Mama DOUCOURE (jusqu'à la question n°3).

Absent (s) : Mme Catherine DEHAY à compter de la question n°3, Mme Mama DOUCOURE à compter de la question n°3

Les membres présents forment la majorité des conseillers municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-17, 20 et 21 du code général des collectivités territoriales.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L. 2121-15 de ce même code à l'élection pour la présente session d'un secrétaire au sein du conseil :

À la majorité des voix, M. Yann LEROY a été désigné pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

En vertu de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, par dérogation aux articles L. 2121-17, L. 2121-20, les organes délibérants des collectivités territoriales ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent. Dans tous les cas, un membre de ces organes peut être porteur de deux pouvoirs.

Ainsi, au vu du contexte sanitaire actuel, il a été proposé à chaque groupe de la majorité que seulement la moitié des élus se déplacent pour assister à la séance du conseil municipal et à chaque membre de l'opposition d'assister en présentiel à la séance.

Dès lors, en application des dispositions de la loi du 14 novembre 2020 et afin de respecter les mesures sanitaires, les élus absents sont excusés.

Ces formalités remplies, sous la présidence de Monsieur le maire, la séance est ouverte à 19h04.

## APPROBATION DE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 2020

---

1-1 : Séance du 9 décembre 2020

Demande de modifications :

1. M. Pierre Serne (conseiller municipal – MOVICO) demande que figure de manière explicite en début du procès-verbal le caractère exceptionnel du fonctionnement du conseil en configuration réduite à la demande du maire. Il souhaiterait ainsi que soit indiqué clairement que la plupart des élu.e.s absent.e.s le sont pour tenir compte des mesures sanitaires, d'indiquer par souci de transparence quelle "jauge" il était demandé à chaque groupe de respecter et d'indiquer aussi les règles nouvelles de quorum et de procuration.

ADOPTÉE (UNANIMITÉ)

Le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2020 sera modifié afin d'ajouter les règles de quorum et de procuration.

2. M. Pierre Serne souhaiterait que figure au procès-verbal de la séance, les questions orales et réponses, même si elles ne sont pas lues pendant le conseil du fait, notamment, d'un ordre du jour trop long.

ADOPTÉE (UNANIMITÉ)

Le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2020 sera modifié afin d'ajouter les questions orales et réponses non présentées oralement pendant le conseil.

2. M. Pierre Serne indique qu'à la page 45, le terme « ordinateur » est inscrit au lieu « d'ordonnateur ».

ADOPTÉE (UNANIMITÉ)

Le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2020 sera modifié pour que le terme « ordonnateur » figure au procès-verbal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

55 voix pour

Le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2020 ainsi rectifié est approuvé.

## DÉLIBÉRATIONS

---

Pour l'ensemble des délibérations votées lors de ce conseil municipal, Monsieur le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ces actes et informe que les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de leur publication et de leur réception par le représentant de l'État.

### **DEL20210210\_1 : Débat sur les Orientations Budgétaires 2021**

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article Unique : Prend acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2021, suite à la présentation du rapport sur les orientations budgétaires sur la base duquel s'est tenu ce débat.

### **DEL20210210\_2 : Présentation du rapport 2020 sur la situation en matière de développement durable**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Prend acte

DÉCIDE

Article 1 : Prend acte de la présentation du rapport sur la situation en matière de développement durable de la collectivité pour l'année 2020, annexé à la présente délibération.

**DEL20210210\_3 : Présentation du Rapport de situation comparée entre les femmes et les hommes au sein de la Ville de Montreuil - 2020**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Prend acte

DÉCIDE

Article 1 : Prend acte de la présentation du rapport de situation comparée entre les femmes et les hommes au sein de la ville de Montreuil pour l'année 2020.

**DEL20210210\_4 : Approbation de la convention de partenariat pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie territoriale de prévention des rixes en Seine-Saint-Denis**

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie territoriale de prévention des rixes en Seine-Saint-Denis et la participation de la Ville.

Article 2 : Approuve le versement de la somme de 3 000 € au FFSU au titre de sa participation à l'élaboration d'une stratégie départementale de prévention des rixes.

Article 3 : Autorise Monsieur le maire ou son représentant délégué, à signer la convention.

Article 4 : Dit que les dépenses seront prélevées sur le budget de l'exercice en cours.

Article 5 : Procède à la désignation d'un représentant du conseil municipal, au scrutin public.

Article 6 : Prend acte de la candidature de Mme BERTIN Loline

Article 7 : En vertu de l'article L. 2121-21 alinéa 5 du code général des collectivités territoriales, prend acte de la désignation de Mme BERTIN Loline en tant que représentante du conseil municipal en tant que référente pour les activités du projet.

**DEL20210210\_5 : Approbation de la convention relative à la sécurité et à la prévention de la délinquance et de la radicalisation dans le logement social en Seine-Saint-Denis**

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

52 voix pour

1 abstention(s): Pierre SERNE

DÉCIDE

Article 1 : Approuve les termes de la convention relative à la sécurité et à la prévention de la délinquance et de la radicalisation dans le logement social en Seine-Saint-Denis, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention relative à la sécurité et à la prévention de la délinquance et de la radicalisation dans le logement social en Seine-Saint-Denis.

**DEL20210210\_6 : Approbation de la convention de partenariat entre le Centre d'Accueil pour les Demandeurs d'Asile, Centre d'Orientation Sociale "les Sureaux" de Montreuil et la ville de Montreuil**

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

## DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention de partenariat entre le « COS Les Sureaux » et la Ville relative à la prise en charge médicale par les Centres Municipaux de Santé des patients adressés par le COS, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que tous actes et pièces s'y rapportant.

**Le point n°7** relatif à l'approbation d'une convention triennale d'objectifs et de financement à intervenir entre la ville de Montreuil et l'association Travaux d'Intérêts Généreux d'Extérieur (T.I.G.E) pour l'organisation d'un évènement annuel de Land Art intitulé ' Land Art aux Murs à Pêches ' est retiré de l'ordre du jour.

### **DEL20210210\_8 : Approbation de la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement entre la Ville et l'association Rares Talents pour la période 2021-2023.**

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

## DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention d'objectifs et de financement entre la ville de Montreuil et l'association Rares Talents pour la période 2021-2023, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise monsieur le maire ou son.sa représentant.e délégué.e à signer ladite convention de partenariat et de financement dès que la présente délibération sera rendue exécutoire.

Article 3 : Dit que la dépense sera prélevée sur le budget de l'exercice concerné.

### **DEL20210210\_9 : Approbation de la convention de partenariat entre la ville de Montreuil et l'Ecole des Ponts ParisTech dans le cadre du "projet Lourd Eco-conception pour la ville durable"**

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

52 voix pour

1 ne particip(ent) pas au vote (art L.2131-11 du CGCT) : Pierre SERNE

## DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention entre la ville de Montreuil et l'École des Ponts ParisTech ayant pour objet la réalisation d'une étude permettant d'établir une évaluation environnementale en cycle de vie de la ville de Montreuil pour la mobilité quotidienne, les bâtiments résidentiels et l'alimentation avec une approche originale par modélisation, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Dit que la convention est conclue pour un montant de 5.000 euros et prévoit la totalité de la somme versée après la réalisation et le rendu de l'étude par l'École des Ponts ParisTech à la Ville de Montreuil.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer cette convention et tous les documents y afférents.

Article 4 : Dit que la dépense sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours.

### **DEL20210210\_10 : Adhésion et attribution d'une subvention à la plateforme des collectivités solidaires de l'association SOS Méditerranée**

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

## DÉCIDE

Article 1 : Approuve l'adhésion à la plateforme des collectivités solidaires de l'association SOS Méditerranée.

Article 2 : Approuve l'attribution d'une subvention à SOS Méditerranée d'un montant de 3 000€ dans le cadre de l'adhésion à la plateforme des collectivités solidaires.

Article 3 : Autorise Monsieur le maire, ou son représentant délégué, à signer la charte d'adhésion à la plateforme des collectivités solidaires ainsi que tout acte à intervenir pour le versement de la subvention.

Article 4 : Dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

**DEL20210210\_11 : Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets - Soutien aux projets des acteurs de la solidarité internationale et de l'éducation à la citoyenneté mondiale - Edition 2021**

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve l'attribution d'une subvention à :

- l'association «Actionaid France – Peuples solidaires» d'un montant de 2 500€, destinée au projet «de l'invisibilité à l'égalité» visant à réduire et redistribuer le travail domestique et de soin non rémunéré des femmes en Inde et favoriser l'accès à un travail décent.
- l'association «Agir ensemble pour Diaguily» d'un montant de 2 500€, destinée à un projet de construction d'une déchetterie à Diaguily (Mauritanie).

Article 2 : Autorise Monsieur le maire, ou son représentant délégué, à signer les notifications de subvention et tout acte nécessaire au versement de ces subventions.

Article 3 : Dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

**DEL20210210\_12 : Approbation de l'attribution de subventions aux collèges et lycées de Montreuil dans le cadre des projets scolaires pour l'année scolaire 2020/2021**

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve le versement des subventions aux collèges et aux lycées détaillées dans le tableau annexé à la présente délibération pour un montant total de 27 502 €, pour la réalisation de projets scolaires au cours de l'année 2020/2021, sous réserve du vote du budget pour l'année 2021.

Article 2 : Autorise monsieur le maire, ou son représentant délégué, à signer tous les actes nécessaires dès que la présente délibération sera rendue exécutoire.

Article 3 : Dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

**DEL20210210\_13 : Approbation de l'attribution d'une subvention à l'association sportive de tennis de Montreuil (ASTM) pour des cycles de découverte et de pratique du tennis à destination des écoles élémentaires Henri Wallon et Anatole France pour l'année scolaire 2020/2021.**

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention de 4 500,00 € à l'association sportive de tennis de Montreuil (ASTM) pour les cycles de découverte et de pratique du tennis dispensés aux écoles élémentaires Henri Wallon et Anatole France sur l'année scolaire 2020/2021.

Article 2 : Autorise monsieur le maire, ou son représentant délégué, à signer les actes administratifs en découlant.

Article 3 : Dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

**DEL20210210\_14 : Ajustement de la sectorisation scolaire : Approbation de la création d'un secteur commun entre les écoles élémentaires Marceau et Voltaire-Héritier pour les années scolaires 2021-2022 et 2022-2023**

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve le projet de création d'un secteur commun aux écoles élémentaires Marceau, Voltaire et Françoise-Héritier pour une durée de deux années scolaires (2021 – 2022 et 2022 – 2023).

Article 2 : Précise que ce secteur commun ne s'appliquera qu'aux élèves nouvellement entrants en école élémentaire, à compter de la rentrée scolaire de septembre 2021.

Article 3 : Précise que le secteur commun ainsi créé correspond à l'addition des deux secteurs précédemment existants, le secteur des écoles élémentaires Voltaire/Héritier et le secteur de l'école élémentaire Marceau, sans modification de ces derniers.

Article 4 : Précise que la répartition des élèves concernés par ce secteur commun entre les trois écoles élémentaires Marceau, Voltaire et Héritier sera réalisée en étroite partenariat avec l'éducation nationale afin de garantir une mixité sociale et une cohérence d'affectation pour les fratries.

**DEL20210210\_15 : Approbation de la convention entre la ville de Montreuil et l'Éducation nationale, pour l'organisation d'activités impliquant des intervenants extérieurs dans le domaine des activités artistiques et de médiation, en milieu scolaire**

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

51 voix pour

2 abstention(s): Julien GUILLOT, Murielle MAZÉ

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention entre la ville de Montreuil et l'Éducation nationale, pour l'organisation d'activités impliquant des intervenants extérieurs dans le domaine des activités artistiques et de médiation, en milieu scolaire.

Article 2 : Autorise Monsieur le maire, ou son représentant délégué, à signer ladite convention, ses avenants et tout acte ultérieur en découlant, et à intervenir pour assurer sa mise en œuvre dès que la présente délibération sera exécutoire.

**DEL20210210\_16 : Remises gracieuses pour des familles en difficulté**

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Accorde une remise gracieuse d'un montant de 11 393,76 € aux douze familles dont les enfants fréquentent les activités de prestations à l'enfant proposées par la Ville, et qui sont mentionnées sur la liste annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le maire, ou son représentant délégué, à signer l'acte à intervenir.

Article 3 : Dit que la dépense en résultant sera prélevée sur le budget de l'exercice concerné.

**DEL20210210\_17 : Adhésion du centre social La Noue Clos Français à la Fédération des centres sociaux de Seine-Saint-Denis et désignation d'un représentant**

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve l'adhésion du Centre Social et Culturel de La Noue – Clos Français à l'association « Fédération des centres sociaux et socioculturels de la Seine-Saint-Denis »

Article 2 : Approuve le versement de la somme de 1 200 € au titre de l'adhésion à l'association « Fédération des centres sociaux et socioculturels de la Seine-Saint-Denis » pour l'année 2021

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant délégué à signer les différents actes nécessaires à cette adhésion, ainsi qu'à prendre les actes en découlant

Article 4 : Procède au scrutin public à la désignation d'un représentant de la Ville à l'Assemblée Générale de l'association « Fédération des centres sociaux et socioculturels de la Seine-Saint-Denis »

Article 5 : Prend acte de la candidature, sur proposition de monsieur le maire, de Monsieur Andrea SALIS, Responsable du Centre Social et Culturel de La Noue – Clos Français.

Article 6 : En vertu de l'article L. 2121-21 alinéa 5 du code général des collectivités territoriales, sur proposition de Monsieur le maire, désigne comme représentant de la Ville à l'Assemblée Générale de l'association « Fédération des centres sociaux et socioculturels de la Seine-Saint-Denis » Monsieur Andrea SALIS, Responsable du Centre Social et Culturel de La Noue – Clos Français en tant qu'agent territorial avec effet immédiat.

Article 7 : Dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

#### **DEL20210210\_18 : Institution d'un périmètre d'études sur le secteur Baudin**

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Prend en considération la mise à l'étude approfondie de l'opération d'aménagement de restructuration du secteur Baudin.

Article 2 : Approuve, pour l'examen de ce projet, un périmètre d'étude défini par le plan annexé à la présente délibération englobant les parcelles concernées,

OP 107	OP 114	OP 69	OP 78
OP 108	OP 105	OP 104	OP 55
OP 66	OP 72	OP 103	
OP 77	OP 73	OP 56	

et qui sera inscrit au plan local d'urbanisme intercommunal, conformément à l'article R 151-52 du code de l'urbanisme.

Article 3 : Précise qu'il peut être sursis à statuer sur toute demande d'autorisation concernant des travaux, des constructions ou des installations susceptibles de compromettre ou de rendre plus onéreuse la réalisation du projet d'aménagement de restructuration du secteur Baudin.

Article 4 : Autorise Monsieur le Maire ou un adjoint habilité à cet effet, à mettre en œuvre les formalités de publicité de cette décision conformément à l'article R 151-52 du Code de l'Urbanisme.

#### **DEL20210210\_19 : Approbation de l'avenant n°2 de prolongation à la promesse de bail emphytéotique administratif au profit de la société "LE FIVE" relative au bâtiment dit "terrains bâchés" du centre sportif Arthur Ashe sis 156 rue de la Nouvelle France**

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par  
51 voix pour

2 voix contre : Pierre SERNE, Choukri YONIS

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la conclusion d'un avenant n°2 de prolongation à la promesse de bail emphytéotique administratif au profit de la société « BLOSSOM SPORT MONTREUIL », prorogeant sa durée jusqu'au 31 décembre 2021.

Article 2 : Autorise Monsieur le maire, ou son représentant délégué, à signer tous actes et pièces se rapportant à la conclusion de l'avenant n°2 de prolongation à la promesse de bail emphytéotique administratif susvisé.

#### **DEL20210210\_20 : Acquisition à l'euro symbolique par la Ville de Montreuil de l'emplacement réservé sis 45 rue Armand Carrel, cadastré section BD 121 et 123**

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par  
45 voix pour

8 ne particip(ent) pas au vote (art L.2131-11 du CGCT) : Stéphan BELTRAN, Murielle BENSALD, Nassera DEFINEL, Florent GUEGUEN, Anne-Marie HEUGAS, Yann LEROY, Murielle MAZÉ, Amin MBARKI

DÉCIDE



Article 1 : Approuve l'acquisition à l'euro symbolique par la Ville de Montreuil de l'emplacement réservé sis 45 rue Armand Carrel cadastré BD 121 et 123, d'une superficie totale de 100 m<sup>2</sup>, appartenant à l'OPHM. Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire en sa qualité de représentant de la Commune de Montreuil ou un représentant habilité à cet effet, à signer tous actes et pièces, au nom de la Commune, se rapportant à ladite acquisition dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

Article 3 : La dépense sera prélevée sur le budget de l'exercice concerné.

**DEL20210210\_21 : Annulation du titre n°2019-23948 relatif à la redevance pour l'année 2019 due par la Fédération Culturelle des Associations Musulmanes de Montreuil (FCAMM)**

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Annule le titre n°2019-23948 du 26 novembre 2019 émis concernant la redevance de l'année 2019 pour le terrain sis 215-221 rue de Rosny, cadastré l n°75, 90 et 91.

Article 2 : Dit que la dépense de 6 000,00 €, correspondant au titre n°2019-23948 du 26 novembre 2019 émis à l'encontre de la FCAMM, sera effectuée sur l'exercice budgétaire en cours.

**DEL20210210\_22 : Approbation du nouveau projet social de la résidence sociale "Le Centenaire", située au 148 rue Étienne Marcel à Montreuil, gérée par FREHA**

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve le nouveau projet social de la résidence sociale « Le Centenaire », située au 148 rue Étienne Marcel à Montreuil, gérée par FREHA, annexé à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le maire, ou son représentant délégué, à signer ledit nouveau projet social ainsi que les actes administratifs en découlant.

**DEL20210210\_23 : Approbation de la Convention Intercommunale d'Attribution des logements sociaux**

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la Convention Intercommunale d'Attribution des logements sociaux élaborée par Est Ensemble.

Article 2 : Autorise Monsieur le maire ou son représentant délégué à signer la Convention Intercommunale d'Attribution des logements sociaux lorsque la présente délibération sera exécutoire.

**DEL20210210\_24 : Désignation d'un représentant du conseil municipal à la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) "Marne Confluence" - abrogation de la délibération DEL20200624\_32 du 24 juin 2020**

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Abroge la délibération DEL20200624\_32 du 24 juin 2020 désignant un représentant titulaire et un représentant suppléant du conseil municipal au sein de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux "Marne Confluence".

Article 2 : Procède au scrutin public à la désignation d'un représentant titulaire du conseil municipal au sein de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux "Marne Confluence".

Article 3 : Prend acte de candidature de Madame Karine POULARD en tant que titulaire

Article 4 : En vertu de l'article L. 2121-21 alinéa 5 du code général des collectivités territoriales, désigne avec effet immédiat, Madame Karine POULARD , en tant que représentante titulaire du conseil municipal à la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) "Marne Confluence".

### **DEL20210210\_25 : Délibération globale relative aux tarifs municipaux à compter du 12 février 2021 (tarifs "année civile")**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Amendement 1: REJET (A la majorité par 51 voix contre, 2 voix pour : Pierre SERNE, Choukri YONIS)

Amendement 2 : REJET (A la majorité par 51 voix contre, 2 voix pour : Pierre SERNE, Choukri YONIS)

Amendement 3 : REJET (A la majorité par 51 voix contre, 2 voix pour : Pierre SERNE, Choukri YONIS)

Amendement 4 : REJET (A la majorité par 51 voix contre, 2 voix pour : Pierre SERNE, Choukri YONIS)

A la majorité par

49 voix pour

4 abstention(s): Julien GUILLOT, Murielle MAZÉ, Pierre SERNE, Choukri YONIS

DÉCIDE

Article 1 : Approuve les tarifs pour les activités suivantes, à compter du 12 février 2021, et tels que présentés dans les tableaux annexés à la présente délibération : cimetières, documents administratifs, occupation du domaine public, formations du SMRVA, marchés forains, centres municipaux de santé, dispositif municipal d'hébergement, location de salles et espaces mis à disposition du public, séjours, sorties et autres activités (dont Café la Pêche), activités « seniors », stationnement payant sur voirie, location de terrains ou de locaux, « VéliGo ».

Article 2 : Dit que les recettes en résultant seront perçues sur le budget de l'exercice concerné.

### **DEL20210210\_26 : Garantie à hauteur de 100% au bénéfice de la S.A. d'HLM SEQENS d'un prêt de 16 260 000 € consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations, destiné à financer la réhabilitation du groupe immobilier ' Montreuil 03 ', comprenant 210 logements, sis 19/29 rue des Ruffins.**

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Dit que la Ville accorde sa garantie à hauteur de 100 %, au bénéfice de la S.A d'HLM SEQENS, pour le remboursement d'un contrat de prêt d'un montant global de 16 260 000 €, destiné à financer la réhabilitation et la résidentialisation de 210 logements sis 19/29 rue des Ruffins à Montreuil, souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N° 118197 constitué de deux lignes de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

- La garantie de la commune de Montreuil est accordée pour la durée totale du prêt, jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la commune de Montreuil s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer en cas de besoin des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Article 4 : Dit qu'en contrepartie de la garantie de l'emprunt, l'Emprunteur s'engage à réaliser les attributions de logements en concertation avec la Ville de Montreuil qui se voit attribuer un droit de réservation correspondant à 20% des 210 logements que compte l'opération globale, soit 42 logements, pour la durée du prêt concerné.

Article 5 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant délégué, à signer la convention de réservation de logements ayant pour objet de définir le contingent communal ainsi que les modalités d'attribution, lorsque la présente délibération sera certifiée exécutoire.

**DEL20210210\_27 : Garantie à hauteur de 100% au bénéfice de l'OPHM d'un emprunt de 3 000 000 € consenti par la Banque Postale, destiné à financer la réalisation de travaux d'amélioration et de réhabilitation dans des immeubles sis à Montreuil.**

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par  
45 voix pour

8 ne particip(ent) pas au vote (art L.2131-11 du CGCT) : Stéphan BELTRAN, Murielle BENSARD, Nassera DEFINEL, Florent GUEGUEN, Anne-Marie HEUGAS, Yann LEROY, Murielle MAZÉ, Amin MBARKI

DÉCIDE

Article 1 : La Ville accorde son cautionnement avec renonciation au bénéfice de discussion pour le remboursement de toutes sommes dues en principal à hauteur de 100,00 % (quotité garantie), augmentées dans la même proportion de tous intérêts, intérêts de retard, commissions, indemnités, frais et accessoires, au titre du Contrat à venir entre Office Public de l'Habitat Montreuillois (l'emprunteur) et la Banque Postale.

Les caractéristiques du contrat de prêt à garantir sont les suivantes :

- **Montant du prêt** : 3 000 000 € (trois millions d'euros)
- **Durée du contrat de prêt** : 15 ans
- **Objet du contrat de prêt** : Financement de renouvellement de composants
- **Durée d'amortissement** : 15 ans, soit 60 échéances d'amortissement
- **Périodicité des échéances** : TRIMESTRIELLE
- **Mode d'amortissement** : Constant Prêt in fine
- **Remboursement anticipé** : Autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital dû moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
- **Commission d'engagement** : 0,05 % du montant du prêt exigible et payable le 29/01/2021
- **Taux effectif global** : 0,51 % l'an (soit un taux de période 0,128 % pour une durée de période de 3 mois)  
Tranche obligatoire à taux fixe du 31/12/2020 au 15/01/2036, soit toute la durée du prêt : cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

. Versement des fonds : 3 000 000 euros versés avant la date limite du 31/12/2020

. Taux d'intérêt annuel : Taux fixe de 0,50 %

. Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La Ville déclare que la Garantie est accordée en conformité avec les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment celles relatives au plafond de garantie, à la division du risque et au partage du risque.

Article 3 : La Ville reconnaît être parfaitement conscient de la nature et de l'étendue de son engagement de caution tel que décrit aux articles 1 et 4 du présent engagement.

La Ville reconnaît par ailleurs être pleinement avertie du risque de non-remboursement du Prêt par l'Emprunteur et des conséquences susceptibles d'en résulter sur sa situation financière.

Article 4 : En cas de non-paiement total ou partiel d'une échéance par l'Emprunteur, le cautionnement pourra être mis en jeu par lettre recommandée avec avis de réception, adressée par le Bénéficiaire au Garant au plus tard 90 jours après la date d'échéance concernée.

La Ville devra alors effectuer le versement sans pouvoir opposer l'absence de ressources prévues pour ce règlement ni exiger que le Bénéficiaire ne s'adresse au préalable à l'Emprunteur défaillant.

En outre, la Ville s'engage pendant toute la durée de l'emprunt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement de toutes sommes dues au titre de la Garantie.

Article 5 : La Garantie est conclue pour la durée du Prêt augmentée d'un délai de trois mois.

Article 6 : La Ville s'engage à effectuer les mesures de publicité requises par l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales et à en justifier auprès de Bénéficiaire.

**DEL20210210\_28 : Octroi par la ville d'une garantie autonome au bénéfice de certains créanciers de l'Agence France Locale - 2021**

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Décide que la Garantie de la ville de Montreuil est octroyée dans les conditions suivantes aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale, (les bénéficiaires) :

- le montant maximal de la Garantie pouvant être consenti pour l'année 2021 est égal au montant maximal des emprunts que la ville de Montreuil est autorisé(e) à souscrire pendant l'année 2021 ;
- la durée maximale de la Garantie correspond à la durée du plus long des emprunts détenus par la ville de Montreuil pendant l'année 2021 auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours.
- la Garantie peut être appelée par chaque Bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou de plusieurs Bénéficiaires ou par la Société Territoriale ;
- si la Garantie est appelée, la ville de Montreuil s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de 5 jours ouvrés ;
- le nombre de Garanties octroyées par le maire de la ville de Montreuil au titre de l'année 2021 sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France Locale, dans la limite des sommes inscrites au budget primitif de référence, et que le montant maximal de chaque Garantie sera égal au montant tel qu'il figure dans l'acte d'engagement.

Article 2 : Autorise le maire de la ville de Montreuil, pendant l'année 2021, à signer le ou les engagements de Garantie pris par la ville de Montreuil, dans les conditions définies ci-dessus, conformément aux modèles présentant l'ensemble des caractéristiques de la Garantie et figurant en annexes.

Article 3 : Autorise monsieur le maire, ou son représentant délégué, à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**DEL20210210\_29 : Modification de la délibération DEL20200930\_35 portant sur la création d'emplois saisonniers dans les centres de vacances d'Allevard et Saint-Bris-le-Vineux pour les séjours d'hiver 2020/2021, de printemps 2021 et les classes de neige 2021.**

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : dit que l'article 1 de la délibération DEL20200930\_35 est modifié comme suit pour les personnels techniques et pédagogiques d'Allevard pour les classes de neige hiver 2021.

Les emplois saisonniers suivants, pour les séjours en centres de vacances, seront créés et rémunérés comme suit :

**Allevard :**

→ **Pour le personnel technique :**

Intitulé du poste	Nombre de postes	Rémunération brute journalière en €	Période
Cuisinier	1	92.65	Du 04/01/2021 au 31/03/2021
			Du 14/04/2021 au 30/04/2021

*Ces rémunérations brutes journalières suivent l'évolution du SMIC. À ces rémunérations brutes s'ajoutent 10 % de congés payés pour le personnel saisonnier.*

- 1 poste de second cuisine : du 18/01/2021 au 16/04/2021
- 1 poste d'aide de cuisine : du 18/01/2021 au 14/05/2021
- 1 poste d'aide lingère : du 04/01/2021 au 31/03/2021
- 1 poste Service / ménage : du 01/10/2020 au 31/08/2021
- 1 poste Service / ménage : du 01/12/2020 au 07/05/2021
- 1 poste Service / ménage : du 04/01/2021 au 16/04/2021
- 5 postes Service / ménage : du 18/01/2021 au 14/05/2021
- 3 postes Service / ménage : du 04/01/2021 au 04/05/2021
- 1 poste de plongeur : du 18/01/2021 au 30/04/2021
- 1 factotum : du 16/11/2020 au 07/05/2021

*Tous ces postes sont rémunérés en référence au grade d'adjoint technique (indice majoré 329 susceptible d'évoluer en lien avec la revalorisation du SMIC).*

À ces rémunérations brutes s'ajoutent 10 % de congés payés.

Afin de pallier d'éventuels remplacements (arrêt maladie, arrêt de travail), les personnels techniques et de cuisine pourront, de façon ponctuelle et pour 5 jours consécutifs maximum, être payés à la vacation sur la base d'un forfait journalier de 81,28 € bruts pour les premiers et 92,65 € bruts pour les seconds, auquel s'ajouteront les 10 % de congés payés. Bien entendu, le centre d'Allevard s'engage au suivi administratif des vacataires.

Afin de pallier un manque de personnels en cas de réservations de groupes extérieurs pour le mois de mars, le centre pourra recruter ou prolonger du personnel à hauteur de 1 personne par bâtiments occupés. La rémunération se fera sur la même base.

→ **Pour le personnel pédagogique :**

Intitulé du poste	Nombre de postes	Rémunération brute journalière en €	Période
Responsable des activités	1	62,49	Du 01/10/2020 au 03/05/2021

Ces rémunérations brutes journalières suivent l'évolution du SMIC. À ces rémunérations brutes s'ajoutent 10 % de congés payés pour le personnel saisonnier

**Séjours Classes de Neige hiver 2021 : 3 séjours de 14 jours**

- Séjour Classe de Neige 1 : du 20/01/2021 au 02/02/2021 : 132 enfants en prévisionnel
- Séjour Classe de Neige 2 : du 03/03/2021 au 16/03/2021 : 150 enfants en prévisionnel
- Séjour Classe de Neige 3 : du 17/03/2021 au 30/03/2021 : 153 enfants en prévisionnel

Intitulé du poste	Nombre de postes	Rémunération brute journalière en €	Nombre de jours de fonctionnement par poste et jours supplémentaires hors séjour (préparation, férié, bilans)	Dates des séjours
Assistant sanitaire	3	54,81	45	janvier/février/mars 2021
Animateurs *	17	51,79	45	janvier/février/mars 2021

Ces rémunérations brutes journalières suivent l'évolution du SMIC. À ces rémunérations brutes s'ajoutent 10 % de congés payés pour le personnel saisonnier

\*Renforts : suivant les inscriptions et les besoins, si l'un des centres de vacances doit accueillir un ou plusieurs enfants en situation de handicap ou nécessitant un accompagnement individualisé, le nombre d'animateur supplémentaire pour le ou les enfants pourra être renforcé pour la période.

Article 2 : Dit que, dans l'article 1 de la délibération DEL20200930\_35, les créations de postes pour les séjours Allevard – vacances hiver 2020/2021 et Allevard – vacances Printemps 2021, et pour le séjour Saint-Bris-Le-Vineux – vacances Printemps 2021 ne sont pas modifiées.

Article 3 : Dit que les dates des séjours sont susceptibles de changement compte-tenu du contexte sanitaire.

Article 4 : Précise que, dans le contexte actuel de la crise sanitaire, pour tous les séjours Classes de Neige 2021 et pour les séjours de vacances hiver 2020/2021 et printemps 2021 à Allevard et à Saint-Bris-Le-Vineux, le recrutement si nécessaire de personnels pédagogiques et/ou techniques supplémentaires en fonction des situations rencontrées (personnels atteints du COVID, isolement...) pourra être renforcé en lien avec les besoins réglementaires. La rémunération sera sur la même base que pour les postes mentionnés dans la présente délibération et la délibération DEL20200930\_35.

Article 5 : Dit que l'article 2 de la délibération DEL20200930\_35 reste inchangé.

## DEL20210210\_30 : Attribution d'un mandat spécial aux élus

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

50 voix pour

1 abstention(s): Choukri YONIS

2 ne particip(ent) pas au vote (art L.2131-11 du CGCT) : Djeneba KEÏTA, Halima MENHOUDJ

DÉCIDE

Article 1 : Attribue les mandats spéciaux suivants :

Déplacement à Bamako au Mali du 25 au 31 janvier 2021 dans le cadre de la participation de Madame MENHOUDJ et de Madame KEÏTA à la coopération entre Montreuil et le cercle Yélimané.

Article 2 : Dit que les dépenses seront prises en charge dans la limite de 161 000 Francs CFA, soit 245 € par jour.

Article 3 : Dit que les dépenses en résultant seront prélevées sur le budget de l'exercice concerné.

**Le point n° 31** relatif à l'aide à l'achat de vélos pour les Montreuillois.es, proposée par M. Pierre Serne a été retiré de l'ordre du jour.

## DEL20210210\_32 : Présentation du rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes d'Île-de-France sur la gestion de la ville pour les exercices 2012 et suivants

LE CONSEIL MUNICIPAL

Prend acte

DÉCIDE

Article 1 : Prend acte de la présentation du rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes sur la gestion de la ville pour les exercices 2012 et suivants.

Article 2 : Constate que le rapport d'observations définitives ainsi que les réponses écrites adressées à la chambre régionale des comptes d'Île-de-France ont été communiqués à chacun des membres du conseil municipal, ont fait l'objet d'une présentation publique en séance le mercredi 10 février 2020 et ont donné lieu à débat.

### DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS D'ATTRIBUTION

Le conseil municipal prend acte des décisions ci-dessous dont le maire lui rend compte et qui ont été prises dans le cadre de ses délégations d'attribution depuis la dernière séance.

N°	SERVICE	OBJET	DATE
DEC2020_691	Environnement	Attribution d'une subvention dans le cadre du dispositif d'aide à la performance énergétique des logements	01/12/20
DEC2020_692	Espaces Publics	Renouvellement de l'adhésion à l'association du Club des villes et des territoires cyclables	03/12/20
DEC2020_693	Espaces Publics	Renouvellement de l'adhésion à l'association Rue de l'Avenir	04/12/20
DEC2020_694	Direction générale	Sollicitation de subvention auprès de la délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement ( DIHAL) pour la résorption du squat de la rue des Néfliers à Montreuil via l'accompagnement des familles dans un parcours d'inclusion sociale global	08/12/20
DEC2020_695	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 22 décembre 2024 - Concession n° 78908	10/12/20
DEC2020_696	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 19 août 2020 - Concession n° 78909	10/12/20
DEC2020_697	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 27 novembre 2015 - Concession n° 78910	10/12/20
DEC2020_698	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 8 août 2019 - Concession n° 78911	10/12/20
DEC2020_699	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 1er août 2015 -	10/12/20

		Concession n° 78912	
DEC2020_700	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 10 novembre 2020 – Concession n° 78913	10/12/20
DEC2020_701	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 12 novembre 2020 – Concession n° 78914	10/12/20
DEC2020_702	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 18 décembre 2020 - Concession n° 78915	10/12/20
DEC2020_703	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 21 juin 2016 - Concession n° 78916	10/12/20
DEC2020_704	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 21 août 2019 - Concession n° 78917	10/12/20
DEC2020_705	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 1er décembre 2010 - Concession n° 78918	10/12/20
DEC2020_706	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 20 octobre 2020 - Concession n° 78919	10/12/20
DEC2020_707	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 12 février 2017 - Concession n° 78920	10/12/20
DEC2020_708	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 14 décembre 2019 - Concession n° 78921	10/12/20
DEC2020_709	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 27 juillet 2020 - Concession n° 78922	10/12/20
DEC2020_710	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 7 novembre 2015 - Concession n° 78923	10/12/20
DEC2020_711	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 13 mars 2020 - Concession n° 78924	10/12/20
DEC2020_712	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 13 novembre 2020 – Concession n° 78925	10/12/20
DEC2020_713	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 13 novembre 2020 – Concession n° 78926	10/12/20
DEC2020_714	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 13 novembre 2020 – Concession n° 78927	10/12/20
DEC2020_715	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 14 novembre 2020 – Concession n° 78928	10/12/20
DEC2020_716	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 1er mai 2015 - Concession n° 78929	10/12/20
DEC2020_717	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 2 février 2015 - Concession n° 78930	10/12/20
DEC2020_718	Finances	Réalisation auprès de la Caisse d'Epargne Ile de France d'une opération de refinancement d'un montant total de 20 592 768, 15 euros	11/12/20
DEC2020_719	Finances	Réalisation auprès de la Caisse Française de financement local d'une opération de refinancement d'un montant total de 29 469 691,38 euros.	11/12/20
DEC2020_720	Finances	Attribution d'aides financières exceptionnelles aux familles listes (liste supplémentaire)	11/12/20
DEC2020_721	SACOP	Attribution du marché N° 2020S08089 relatif une mission d'AMO pour l'étude, diagnostic et prospective scolaire relative à la démographie scolaire, et à la sectorisation des écoles de la Ville de Montreuil	14/12/20
DEC2020_722	Immobilier (DUH)	Acceptation de l'avenant à la convention d'occupation précaire consentie par la ville de Montreuil à l'association AFG Autisme portant sur un pavillon 43, rue des Ravins à Montreuil.	15/12/20
DEC2020_723	Tranquillité Publique	Avenant à la convention d'occupation précaire et temporaire du domaine public départemental de la Seine-Saint-Denis au profit de la Ville – collecteurs d'assainissement départementaux	21/12/20
DEC2020_724	Finances	Modification de la régie d'avances de la Direction Citoyenneté et Vie des Quartiers	17/12/20
DEC2020_725	Finances	Création d'une régie recettes auprès du centre social et culturel La Noue – Clos Français	17/12/20
DEC2020_726	Finances	Réalisation auprès de l'Agence France Locale d'un prêt long terme d'un montant total de 10 000 000 euros, destiné à financer le programme d'investissement 2020-2021 de la Ville	18/12/20
DEC2020_727	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 16 juin 2018 - Concession n° 78931	23/12/20

DEC2020_728	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 21 août 2020 – Concession n° 78932	23/12/20
DEC2020_729	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 17 novembre 2020 – Concession n° 78933	23/12/20
DEC2020_730	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 17 novembre 2020 – Concession n° 78934	23/12/20
DEC2020_731	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 29 mai 2018 – Concession n° 78936	23/12/20
DEC2020_732	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 18 novembre 2020 – Concession n° 78937	23/12/20
DEC2020_733	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 18 novembre 2020 – Concession n° 78938	23/12/20
DEC2020_734	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 26 octobre 2015 – Concession n° 78939	23/12/20
DEC2020_735	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 29 novembre 2018 – Concession n° 78940	23/12/20
DEC2020_736	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 21 novembre 2020 – Concession n° 78942	23/12/20
DEC2020_737	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 30 octobre 2021 – Concession n° 78943	23/12/20
DEC2020_738	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 25 novembre 2020 – Concession n° 78944	23/12/20
DEC2020_739	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 5 mai 2019 – Concession n° 78945	23/12/20
DEC2020_740	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 26 novembre 2020 – Concession n° 78946	23/12/20
DEC2020_741	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 28 décembre 2020 – Concession n° 78947	23/12/20
DEC2020_742	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 26 novembre 2020 – Concession n° 78948	23/12/20
DEC2020_743	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 27 novembre 2020 – Concession n° 78949	23/12/20
DEC2020_744	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 27 novembre 2020 – Concession n° 78950	23/12/20
DEC2020_745	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 27 novembre 2021 – Concession n° 78951	23/12/20
DEC2020_746	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 19 septembre 2024 – Concession n° 78952	23/12/20
DEC2020_747	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 11 avril 2020 – Concession n° 78953	23/12/20
DEC2020_748	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 20 novembre 2015 – Concession n° 78954	23/12/20
DEC2020_749	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 19 juin 2016 – Concession n° 78955	23/12/20
DEC2020_750	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 21 novembre 2020 – Concession n° 78956	23/12/20
DEC2020_751	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 31 mars 2015 – Concession n° 78957	23/12/20
DEC2020_752	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 24 mars 2018 – Concession n° 78958	23/12/20
DEC2020_753	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 5 septembre 2020 – Concession n° 78959	23/12/20
DEC2020_754	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 19 mars 2019 – Concession n° 78960	23/12/20
DEC2020_755	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 2 mai 2018 – Concession n° 78961	23/12/20
DEC2020_756	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 30 novembre 2020 – Concession n° 78962	23/12/20
DEC2020_757	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 30 novembre 2020 – Concession n° 78963	23/12/20
DEC2020_758	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 28 mai 2015 –	23/12/20



		Concession n° 78964	
<b>DEC2020_759</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 23 novembre 2019– Concession n° 78965	23/12/20
<b>DEC2020_760</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 5 mai 2020– Concession n° 78966	23/12/20
<b>DEC2020_761</b>	Cimetière	Conversion de concession funéraire à compter du 1er décembre 2020– Concession n° 78967	23/12/20
<b>DEC2020_762</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 1er décembre 2020– Concession n° 78968	23/12/20
<b>DEC2020_763</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 26 février 2020– Concession n° 78969	23/12/20
<b>DEC2020_764</b>	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 3 décembre 2020– Concession n° 78970	23/12/20
<b>DEC2020_765</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 30 avril 2021– Concession n° 78971	23/12/20
<b>DEC2020_766</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 21 novembre 2020– Concession n° 78972	23/12/20
<b>DEC2020_767</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 9 novembre 2020– Concession n° 78973	23/12/20
<b>DEC2020_768</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 19 mars 2017– Concession n° 78974	23/12/20
<b>DEC2020_769</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 28 octobre 2020– Concession n° 78975	23/12/20
<b>DEC2020_770</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 24 mai 2018– Concession n° 78976	23/12/20
<b>DEC2020_771</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 14 avril 2019– Concession n° 78935	23/12/20
<b>DEC2020_772</b>	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 20 novembre 2020– Concession n° 78941	23/12/20
<b>DEC2020_773</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 14 mars 2020 – Concession n° 78977	28/12/20
<b>DEC2020_774</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 23 mars 2020 – Concession n° 78978	28/12/20
<b>DEC2020_775</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 22 novembre 2020 – Concession n°78979	28/12/20
<b>DEC2020_776</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 18 septembre 2016 – Concession n° 78980	28/12/20
<b>DEC2020_777</b>	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 4 décembre 2020 – Concession n°78981	28/12/20
<b>DEC2020_778</b>	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 5 décembre 2020 – Concession n° 78982	28/12/20
<b>DEC2020_779</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 8 juin 2020 – Concession n° 78983	28/12/20
<b>DEC2020_780</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 10 mars 2019 – Concession n° 78984	28/12/20
<b>DEC2020_781</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 30 septembre 2018– Concession n° 78985	28/12/20
<b>DEC2020_782</b>	Cimetière	Conversion de concession funéraire à compter du 9 décembre 2020 – Concession n° 78986	28/12/20
<b>DEC2020_783</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 20 mars 2016 – Concession n° 78987	28/12/20
<b>DEC2020_784</b>	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 10 décembre 2020 – Concession n° 78988	28/12/20
<b>DEC2020_785</b>	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 11 décembre 2020 – Concession n° 78989	28/12/20
<b>DEC2020_786</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 27 aout 2020 – Concession n° 78990	28/12/20
<b>DEC2020_787</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 9 février 2019 – Concession n° 78991	28/12/20
<b>DEC2020_788</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 22 mai 2019 – Concession n° 78992	28/12/20

DEC2020_789	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 29 juin 2020 – Concession n° 78993	28/12/20
DEC2020_790	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 21 aout 2020 – Concession n° 78994	28/12/20
DEC2020_791	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 6 avril 2018 – Concession n° 78995	28/12/20
DEC2020_792	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 30 septembre 2018 – Concession n° 78996	28/12/20
DEC2020_793	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 2 novembre 2020 – Concession n° 78997	28/12/20
DEC2020_794	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 21 novembre 2020 – Concession n° 78998	28/12/20
DEC2020_795	SACOP	Attribution du marché n° 2020S08156 – Fourniture de panneaux de signalisation, plaques et mobilier de signalisation	28/12/20
DEC2020_796	SACOP	Attribution du marché n° 2020S08157 – Fourniture de Mobilier urbain et accessoires divers	28/12/20
DEC2020_797	SACOP	Attribution du marché n° 2020S08003 – Prestation d'assurance – LOT 1 dommages aux biens mobiliers et immobiliers	28/12/20
DEC2020_798	SACOP	Attribution du marché n° 2020S08003 – Prestation d'assurance – LOT 2 Responsabilité civile générale et spécifique	28/12/20
DEC2020_799	SACOP	Attribution du marché n° 2020S08005 – Prestation d'assurance – LOT 3 Flotte de véhicules terrestres à moteur et auto mission	28/12/20
DEC2021_001	SACOP	Accord cadre muti attributaire N° 2020F08183 relatif à la fourniture, livraison de masques et de produits désinfectants au bénéfice des agents de la ville de Montreuil, du CCAS et de la Caisse des écoles. Lot n° 1 : Masques anti projections et FFP2	04/01/21
DEC2021_002	SACOP	Accord cadre muti attributaire N° 2020F08184 relatif à la fourniture, livraison de masques et de produits désinfectants au bénéfice des agents de la ville de Montreuil, du CCAS et de la Caisse des écoles. Lot n° 2 : Masques alternatifs en tissu	04/01/21
DEC2021_003	SACOP	Accord cadre muti attributaire N°2020F08185 relatif à la fourniture, livraison de masques et de produits désinfectants au bénéfice des agents de la ville de Montreuil, du CCAS et de la Caisse des écoles. Lot n° 3 : Gels hydro-alcooliques et lingettes désinfectantes	04/01/21
DEC2021_004	Immobilier (DUH)	Autorisation de dépôt d'un permis de démolir portant sur les constructions sises 258 rue de Paris à Montreuil	07/01/21
DEC2021_005	Service juridique	Protocole transactionnel entre la Ville, Monsieur Didier BELLOU et la SCI Villa Gaillard	07/01/21
DEC2021_006	Immobilier (DUH)	Acceptation de la convention d'occupation précaire consentie par la ville de Montreuil à l'association Quatorze pour un terrain sis 15 bis rue Saint Antoine à Montreuil	14/01/21
DEC2021_007	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 28/04/2009 – concession 78999	21/01/21
DEC2021_008	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 28/04/2009 – concession 79000	21/01/21
DEC2021_009	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 28/07/2018 – concession 79001	21/01/21
DEC2021_010	Cimetière	Délivrance concession funéraire à compter du 16/12/2020 – concession 79002	21/01/21
DEC2021_011	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 22/10/2020 – concession 79003	21/01/21
DEC2021_012	Cimetière	Délivrance concession funéraire à compter du 18/12/2020 – concession 79004	21/01/21
DEC2021_013	Cimetière	Délivrance concession funéraire à compter du 18/12/2020 – concession 79005	21/01/21
DEC2021_014	Cimetière	Délivrance concession funéraire à compter du 18/12/2020 – concession 79006	21/01/21
DEC2021_015	Cimetière	Délivrance concession funéraire à compter du 19/12/2020 – concession 79007	21/01/21
DEC2021_016	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 06/03/2020 – concession 79008	21/01/21
DEC2021_017	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 03/02/2014 –	21/01/21

		concession 79009	
<b>DEC2021_018</b>	Cimetière	Délivrance concession funéraire à compter du 22/12/2020 – concession 79010	21/01/21
<b>DEC2021_019</b>	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 09/04/2018 – concession 79011	21/01/21
<b>DEC2021_020</b>	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 20/11/2019 – concession 79012	21/01/21
<b>DEC2021_021</b>	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 11/12/2020 – concession 79013	21/01/21
<b>DEC2021_022</b>	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 31/10/2018 – concession 79014	21/01/21
<b>DEC2021_023</b>	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 02/12/2019 – concession 79015	21/01/21
<b>DEC2021_024</b>	Cimetière	Délivrance concession funéraire à compter du 20/11/2019 – concession 79016	21/01/21
<b>DEC2021_025</b>	Cimetière	Délivrance concession funéraire à compter du 30/12/2020 – concession 79017	21/01/21
<b>DEC2021_026</b>	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 31/10/2020 – concession 79018	21/01/21
<b>DEC2021_027</b>	Cimetière	Délivrance concession funéraire à compter du 31/12/2020 – concession 79019	21/01/21
<b>DEC2021_028</b>	Cimetière	Délivrance concession funéraire à compter du 31/12/2020 – concession 79020	21/01/21
<b>DEC2021_029</b>	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 23/03/2019 – concession 79021	21/01/21
<b>DEC2021_030</b>	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 02/11/2020 – concession 79022	22/01/21
<b>DEC2021_031</b>	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 21/12/2020 – concession 79023	22/01/21
<b>DEC2021_032</b>	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 25/01/2018 – concession 79024	22/01/21
<b>DEC2021_033</b>	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 13/09/2019 – concession 79025	22/01/21
<b>DEC2021_034</b>	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 09/12/2020 – concession 79026	22/01/21
<b>DEC2021_035</b>	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 27/09/2020 – concession 79027	22/01/21
<b>DEC2021_036</b>	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 16/04/2017 – concession 79028	22/01/21
<b>DEC2021_037</b>	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 20/06/2019 – concession 79029	22/01/21
<b>DEC2021_038</b>	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 15/02/2020 – concession 79032	22/01/21
<b>DEC2021_039</b>	Cimetière	Délivrance concession funéraire à compter du 08/01/2021 – concession 79033	22/01/21
<b>DEC2021_040</b>	Cimetière	Délivrance concession funéraire à compter du 09/01/2021 – concession 79034	22/01/21
<b>DEC2021_041</b>	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 23/06/2019 – concession 79035	22/01/21
<b>DEC2021_042</b>	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 24/08/2018 – concession 79036	22/01/21
<b>DEC2021_043</b>	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 07/12/2020 – concession 79037	22/01/21
<b>DEC2021_044</b>	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 13/10/2020 – concession 79039	22/01/21
<b>DEC2021_045</b>	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 02/02/2018 – concession 79040	22/01/21
<b>DEC2021_046</b>	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 04/02/2020 – concession 79041	22/01/21
<b>DEC2021_047</b>	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 14/12/2020 – concession 79042	22/01/21

DEC2021_048	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 26/04/2017 – concession 79043	22/01/21
DEC2021_049	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 21/12/2020 – concession 79044	22/01/21
DEC2021_050	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 30/05/2022 – concession 79030	22/01/21
DEC2021_051	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 14/03/2023 – concession 79031	22/01/21
DEC2021_052	Cimetière	Renouvellement concession funéraire à compter du 08/11/2023 – concession 79038	22/01/21
DEC2021_053	SACOP	Acceptation de l'acte modificatif n° 2 à l'accord cadre n° 2019S00089 maintenance préventive, maintenance curative, réparation et remplacement des systèmes de contrôles d'accès d'alarmes anti intrusion et de vidéoprotection de la ville de Montreuil	25/01/21
DEC2021_054	Immobilier (DUH)	Acceptation de l'avenant à la convention de mise à disposition consentie par la Ville de Montreuil à l'association Cité Caritas pour un immeuble sis 14 rue de la Convention à Montreuil.	28/01/21

## VOEUX

1- Vœu « la santé bien universel de l'humanité. Un vaccin sous contrôle public » proposé par la Majorité municipale, et présenté par M. Yann LEROY – conseiller municipal

ADOPTÉ (UNANIMITÉ)

2 - Vœu sur les conséquences à tirer des informations inquiétantes que révèle le rapport de la Chambre Régionale des Comptes d'Île-de-France au sujet du Fonds de dotation « Montreuil solidaire ». proposé par Pierre SERNE (Movico)

REJET (A la majorité par 47 voix contre, 1 voix pour : Pierre SERNE, 5 abstentions : Mireille ALPHONSE ; Anne Marie HEUGAS ; Liliana HRISTACHE ; Wandrille JUMEAUX ; Djamel LEGHMIZI)

## QUESTIONS ORALES

Question déposée par M. Pierre SERNE (Movico) sur les relations dégradées avec les riverain.e.s et militant.e.s mobilisé.e.s sur le site EIF en faveur de sa dépollution en sécurité.

La réponse sera apportée par M. Gaylord Le Chequer - 1<sup>er</sup> adjoint au maire, conformément au règlement intérieur du conseil municipal.

Question orale déposée par Mme Yonis Choukri sur la dissolution de l'AFUL

Une réponse sera apportée par écrit par M. Gaylord Le Chequer - 1<sup>er</sup> adjoint au maire, conformément au règlement intérieur du conseil municipal.

Question orale déposée par Mme Yonis Choukri sur les murs à pêches

Une réponse sera apportée par écrit par M. Gaylord Le Chequer - 1<sup>er</sup> adjoint au maire, conformément au règlement intérieur du conseil municipal.

Question orale déposée par Mme Yonis Choukri sur l'application du protocole sanitaire dans les écoles sur les temps gérés par la municipalité (pause méridienne, accueil du matin et centre de loisirs).

Une réponse sera apportée par écrit par Mme Dominique ATTIA, 4<sup>e</sup> adjointe au maire, conformément au règlement intérieur du conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire déclare la séance levée à 01h00,

Fait à Montreuil, le 17 février 2021

Pour le maire, par délégation  
Le directeur des démarches, du droit et du document,

Thibaud MATHYS

